

Sainte-Croix



*conseil communal

PROCES-VERBAL

Séance ordinaire
du 7 octobre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal du 7 octobre 2024

Présidence : M. Patrice Bez
Secrétaire : Mme Mary-Claire André Mollet
Scrutateurs : M. Grégoire Pomey, M. Stéphane Cornuz
Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 3 septembre 2024 pour le

lundi 7 octobre 2024 à 20h00
à la salle communale

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Démission(s) - Assermentation(s)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2024
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales
6. Nomination d'un membre du bureau du Conseil - Groupe Parti Socialiste – Les Vert-e-s
7. Nomination d'un membre à la Commission de recours en matière de taxes et impôts communaux – Groupe PLR & Vert'libéraux

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis/rapports-préavis municipaux suivants

8. **No 24-05** - PPE Industrie 13-15 - réfection de l'étanchéité et isolation du toit
9. **No. 24.06** - Arrêté d'imposition pour l'année
10. **No. 24-07** - Remplacement de deux ponts à la Dénériaz-Dessous
11. Interpellations, propositions, questions

Monsieur le Président

Citation

Monsieur le Syndic

Madame, Messieurs les Municipaux,

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux.

Je vous souhaite la bienvenue à ce conseil du 7 octobre 2024. C'est avec une immense fierté et un grand honneur, que je me tiens devant vous en tant que président du conseil. Je vous invite à engager un travail collaboratif et faire preuve d'empathie et à rester ouvert aux échanges. Ensemble nous avons la responsabilité de représenter notre commune.

Je vous demanderai lors de la prise de parole, de bien parler en face du micro et de vous présenter. Je vous remercie d'avance.

Je vous demande de vous lever et d'observer une minute de silence en mémoire du Conseiller René Allenbach ;

Je passe la parole à notre secrétaire pour l'appel, après vous avoir rappelé les principes suivants :

Vous répondez par « présent », à l'appel de votre nom

Vous ne confirmez votre présence par l'activation de la zapette qu'à l'appel de votre nom ;

Vous annoncez immédiatement, si votre numéro ne s'est pas activé à l'écran.

Vous répondez par « présent », à l'appel de votre nom ;

Fin de citation

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Cédric Roten, Mme la Municipale Rachel Gueissaz et MM. les Municipaux Sylvain Fasola et Yvan Pahud, Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti est excusé.

47 conseillères et conseillers sont présent-e-s, 6 sont excusé-e-s.

Sont excusées et excusés :

Pour le PS-Les Verts : Madame la Conseillère et Messieurs les Conseillers Tsetsegdelger Heintz, Claude Michaud et Edouard Nekaka

Pour le PLR-VL : Madame la Conseillère Maria Caramia

Pour l'UDC-Ind : Madame la Conseillère Natacha Renevey et Monsieur le Conseiller Michaël Mollet

Monsieur le Président

Citation

Le quorum étant atteint, nous pouvons sans autre procéder aux différentes missions de l'assemblée, en commençant par l'ordre du jour qui vous a été remis de manière conforme.

Fin de citation

2. Assermentation

Monsieur le Président

Citation

Je vous informe qu'aucune démission ne nous étant parvenue à ce jour ; un siège vacant dévolu au groupe PS-LV va être repourvu; Je demande donc à Monsieur le Conseiller Pierre-Alain Gerber, chef de groupe, de présenter sa candidate.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Pierre-Alain Gerber propose **Madame Dominique Hafner** (voix de parrainage validées par le Greffe municipal).

Monsieur le Président invite **Madame Dominique Hafner** à venir prêter serment.

L'assemblée se lève et Madame Dominique Hafner prête serment et prend place au sein du Conseil communal sous l'acclamations du Cénacle.

Le nombre de conseillères et conseillers passe dès lors de 47 à **48** membres présents.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2024

Monsieur le Président

Citation

Vous avez tous reçu le procès-verbal de la séance du 17 juin 2024, j'ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, je vous invite à accepter le procès-verbal du 17.06.2024, au moyen de votre zapette.

Fin de citation

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17.06.2024 est accepté avec **47** oui.

4. Communications du bureau du Conseil

Monsieur le Président

Citation

Nous avons essayé de régler les problèmes de Zapettes, en cas de soucis nous ne perdrions pas de temps et nous reviendrons à la manière classique et nous regarderons pour nous faire rembourser.

Fin de citation

5. Communications municipales

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- M. Sacha Hurter en qualité d'auxiliaire à la déchèterie communale, avec effet au 1er juillet 2024;
- Mmes Maëlyss Belcourt, Lisa Jakob et Marie-Hélène Martin en qualité de patrouilleuses scolaires, avec effet au 1er août 2024;
- Mme Laurence Vuilleumier en qualité de répétitrice de devoirs surveillés, avec effet au 1er septembre 2024;
- M. Thierry Demelais en qualité d'aide concierge au Secteur des bâtiments, conciergerie, pour un contrat de durée déterminée du 1er octobre 2024 au 31 mars 2025;
- M. Juan Domingo Lopez Alvela en qualité d'assistant de sécurité publique à 100%, avec effet au 1er novembre 2024;
- M. Laurent Toulon en qualité d'employé polyvalent au Secteur des travaux à 100%, avec effet au 1er novembre 2024;
- Mme Noémie Rochat en qualité de médiamaticienne au Tourisme/Administration générale à 80% pour un CDD de 10 mois dès le 1er novembre 2024 via prolog-emploi.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrices et collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

La Municipalité a préavisé favorablement à l'augmentation et à la réduction du taux d'activité de :

- Mlle Véronique Fuchs, secrétaire-réceptionniste de 90% à 50%, dès le 1er septembre 2024;
- Mme Sophie Guinchard, préposée à l'Office de la population de 50% à 60%, dès le 1er janvier 2025;
- Mme Patrizia Parisot, collaboratrice à l'Office de la population de 100% à 80%, dès le 1er avril 2025;
- Mme Céline Fasola, technicienne au Bureau technique de 80% à 100%, dès le 1er janvier 2025.

La Municipalité a décidé de reconduire pour une durée indéterminée le contrat de

- Mme Audrey Marion, auxiliaire pour la surveillance du repas de midi des élèves dès la rentrée scolaire 2024.

Nous souhaitons à ces collaboratrices pleins succès dans la poursuite de leurs fonctions respectives.

La Municipalité a pris connaissance du désir de faire valoir son droit à la retraite de :

- M. Jean-François Jaques, employé polyvalent aux Secteur des travaux, pour le 31 octobre 2024.

Nous tenons à le remercier pour son travail et son dévouement en faveur de la collectivité pendant plus de 32 ans et lui souhaitons une longue et agréable retraite.

La Municipalité félicite chaleureusement :

- Mme Agathe Recordon pour l'obtention de son CFC d'agente d'exploitation. Nous lui formulons tous nos meilleurs vœux pour son avenir professionnel.

2. Naturalisation

Durant la période écoulée, nous avons traité :

- 1 demande de naturalisation dont l'origine est française.

3. Jobs d'été

Durant la période du 24 juin au 16 août 2024, plus d'une vingtaine de jeunes âgés de 15 à 22 ans ont travaillé dans différents services communaux, comme la déchèterie, les travaux, les bâtiments ou la conciergerie, à la satisfaction de chacun. Pour des raisons de sécurité, l'âge minimum d'engagement a été fixé à 15 ans révolus.

4. Calendrier 2025 des séances ordinaires du Conseil communal et de la Commission de gestion

Les prochaines séances ordinaires du Conseil communal pour l'année 2025 sont prévues les lundis 17 mars, 23 juin, 6 octobre et 15 décembre, sous réserve de modifications.

La semaine de la Commission qui va traiter de la gestion 2024 a été fixée du 28 avril au 2 mai 2025.

5. Election complémentaire à la Municipalité

Dans sa séance du 30 septembre 2024, la Municipalité a pris acte de la décision de M. Cédric Roten, Syndic, de mettre un terme à sa fonction au 31 décembre 2024 pour raisons professionnelles.

Le calendrier prévisionnel pour l'élection complémentaire à la Municipalité et à la Syndicature est le suivant :

- 24 novembre 2024 – Municipalité 1er tour – dernier délai pour le dépôt des listes : lundi 14 octobre 2024 à 12h00;
- 15 décembre 2024 – Municipalité 2ème tour – dernier délai pour le dépôt des listes : mardi 26 novembre 2024 à 12h00;
- 9 février 2025 – Syndicature 1er tour – dernier délai pour le dépôt des listes : lundi 30 décembre 2024 à 12h00;
- 2 mars 2025 – Syndicature 2ème tour – dernier délai pour le dépôt des listes : mardi 11 février 2025 à 12h00.

La décision de convocation édictée par la Préfecture sera affichée au pilier public au plus tard le lundi 7 octobre 2024. Les documents nécessaires au dépôt des listes seront disponibles au Greffe municipal.

La Municipalité tient à lui adresser ses remerciements les plus sincères pour son engagement au service de la collectivité durant toutes ces années et lui souhaite, d'ores et déjà, pleine réussite dans la suite de sa carrière professionnelle.

6. Spartan Race

Le soleil était de nouveau au rendez-vous pour la troisième édition de la Spartan Race, le samedi 15 juin 2024. Plus de 3'000 participants de Suisse et d'Europe se sont affrontés dans les différentes courses. Quant aux enfants, 500 jeunes ont expérimenté le niveau de difficulté de la Spartan Kids. Des animations ont eu lieu toute la journée au Village Spartan (Centre sportif) et dans les rues de Sainte-Croix. Cette édition a remporté un franc succès, tant auprès des coureurs que des visiteurs. Grande nouveauté pour 2025, la course se déroulera sur 2 jours et comportera une course de nuit "Sprint 5K – 20 obstacles" du 13 au 14 juin, la "Super 10K – 25 obstacles", la "Beast 21K – 30 obstacles" et la "Kids Race 1-3K + obstacles" le 14 juin. Rendez-vous pour un week-end Trifecta en 2025!

7. Manifestations estivales – Tour des Alpages à VTT – Festivités du 1er août – Balade gourmande transfrontalière – Migros Hiking Sounds

Tour des Alpages à VTT : sous la houlette de Sainte-Croix/Les Rasses Tourisme, 72 participants venus de Suisse romande, amateurs de VTT et de bonne chère ont répondu présents malgré un temps maussade. Les retours ont été très positifs et bon nombre de participants ont déjà annoncé avoir pris rendez-vous pour la prochaine édition!

Festivités du 1er août : après les allocutions d'usage, dont celle de Madame la Conseillère d'Etat Valérie Dittli, pour la troisième année, un brunch a été offert à la population. Le beau temps étant de la partie, cette fête nationale a connu un franc succès.

Balade gourmande transfrontalière : en collaboration avec la Mairie des Fourgs, la balade gourmande transfrontalière a accueilli près de 370 participants malgré une pluie constante. Les marcheurs sont partis du

lieu-dit La Coupe, en passant par les Granges Berrard, la Gare d'Olten, La Grand'Borne avant de rejoindre le point de départ et de terminer cette balade gourmande. Pour une première, cette édition a ravi autant les habitants de la région que les touristes de passage. Rendez-vous l'année prochaine pour le Festival des terroirs sans frontière.

Migros Hiking Sounds : pour cette deuxième édition, le Migros Hiking Sounds a réuni plus de 1'000 participants sur le week-end, malgré une météo un peu fraîche. Entre randonnée et concerts, le concept est simple. Un panier pique-nique, une randonnée, des concerts, le tout au départ des Planets, direction le Chasseron, pour finir aux Avattes. Les festivaliers ont pu découvrir de jeunes artistes suisses, dont le grand gagnant de l'Eurovision, Nemo et la présence du ZartiCirque tout au long du week-end. Malgré une température peu clémence, cette édition a été très appréciée et une troisième est déjà envisagée.

8. Nouvelle directive municipale concernant l'octroi de subventions communales pour la culture et le sport à Sainte-Croix

Dans le cadre des demandes de subventions communales et dans le but d'en faciliter le traitement, une nouvelle directive a été édictée et entrera en vigueur le 1er janvier 2025. Cette dernière a été mise en consultations auprès des sociétés culturelles et sportives. Cette nouvelle procédure permettra de soutenir et encourager au mieux les sociétés locales tout en étant équitable dans la répartition de l'enveloppe annuelle.

9. Traitement des demandes de permis de construire pour des installations de téléphonie mobile 3G-4G et 5G

En automne 2019, la Municipalité a répondu à une pétition demandant de protéger la population de Sainte-Croix contre les effets potentiellement nocifs des antennes 5G.

Dans sa réponse, la Municipalité s'était engagée à refuser tout permis de construire pour une antenne 5G lorsqu'une demande serait soumise dans le cadre d'une enquête publique. Cette décision reposait également sur un moratoire cantonal de 2019, selon lequel le gouvernement vaudois avait suspendu toute autorisation pour de nouvelles antennes 5G. Cette suspension devait durer tant que la méthodologie de l'Institut fédéral de métrologie (METAS) n'était pas vérifiée. Seules les modifications mineures d'antennes, n'augmentant pas leur puissance, restaient autorisées.

Bien que ce moratoire ait été annulé en mai 2021, la Municipalité avait maintenu sa politique de ne pas délivrer de permis de construire pour les nouvelles antennes 5G.

Cependant, lorsqu'un opérateur a contesté cette position devant la Cour de droit administratif et public (CDAP), la décision municipale a été annulée par un jugement rendu à l'été 2024, et la Municipalité a dû accorder le permis de construire. Pour information, les coûts ont avoisiné les Chf 10'000.-- pour le traitement de cette affaire.

Suite à cette décision judiciaire, la Municipalité examinera chaque demande individuellement.

10. Informations sur les projets en cours

Projets communaux en cours :

- **Epuration et réseau d'eau de la Gittaz** : Mise en service de la station de pompage et du réservoir effectuée
- **Assainissement du hameau de la Gittaz-Dessous** : En cours, finalisation du projet prévue pour 2025 avec la pose de la couche de roulement sur les enrobés. Le raccordement des bienfonds en eau potable et eaux usées est effectif pour l'ensemble de la Gittaz depuis fin septembre 2024
- **STEP** : En phase d'appels d'offres auprès des entreprises, en vue de la mise à l'enquête et de l'élaboration d'un préavis pour la construction début 2025
- **Forage aux champs de la Joux** : Un forage a été réalisé dans l'aquifère supérieur, dimensionné de sorte à pouvoir être exploité. Une étude est en cours, menée avec le Groupe E, pour la réalisation d'un forage d'exploitation sur l'aquifère inférieur, avec pour objectif la valorisation combinée des ressources hydrique et thermique

- **Interface gare** : Après 6 mois d'examen préalable auprès des services cantonaux, ces derniers nous ont informé que nous allions recevoir leur synthèse d'ici à mi-octobre
- **ZA le Platon** : Les travaux communaux d'infrastructure et d'équipement sont terminés. Une seconde parcelle est vendue et une troisième est promise-vendue. Deux mises à l'enquête pour deux nouveaux bâtiments sont actuellement en cours et la construction du premier bâtiment avance
- **Tunnel et sécurisation de la route Vuiteboeuf – Sainte-Croix** : Début des travaux prévu pour le printemps 2025
- **Rénovation de la piscine des Replans** : La mise à l'enquête est en cours.

11. Réponse à la question du Conseil communal du 17 juin 2024

Question de Mme Isabelle Bandi : serait-il possible d'installer une toilette du type "Toi" au Col des Etroits pour les promeneurs, les touristes de passages et les clients du commerçant qui fait vivre ce passage ?

En réponse à la question de Mme Isabelle Bandi, la Municipalité a décidé d'installer deux "Toi-Toi" au Col des Etroits. Les frais inhérents à cette installation et à son entretien ont été portés au budget 2025.

Monsieur le Président

Citation

Les communications municipales vous étant parvenues, je vous demande si l'une ou l'un d'entre vous, avec le soutien de 5 autres membres (art.54) en demande la lecture ?

Si tel n'est pas le cas, la Municipalité a-t-elle des compléments d'information ou souhaite apporter des modifications ?

Fin de Citation

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Syndic Cédric Roten.

Citation

Cité de l'Énergie - Loi cantonale - Plan climat

Quelles différences ? Quelle vision communale ?

Pour répondre à ces questions, la Commune de Sainte-Croix organise une séance d'information et convie l'ensemble de la population ainsi que les membres du Conseil Communal à y participer.

Cet événement se tiendra le mercredi 6 novembre à 19h00 au Foyer Alexei Jaccard

La soirée sera animée par M. Dominique Rossel, conseiller Cité de l'énergie, qui apportera son expertise sur les enjeux énergétiques et climatiques de la commune.

Lors de cette séance, M. Rossel présentera :

- La démarche Cité de l'énergie de Sainte-Croix ;
- Le dossier communal, comprenant un état des lieux, les objectifs fixés et le plan d'action mis en place ;
- La position de la démarche Cité de l'énergie par rapport au Plan climat cantonal et au Programme cantonal PECC (Plan énergie et climat communal), ainsi qu'un aperçu des principaux enjeux de la nouvelle Loi cantonale sur l'énergie.

En réponse à la demande de la Commission de Gestion, cette séance a pour objectif d'expliquer la complémentarité de ces approches, tout en mettant en avant les efforts de la commune pour se conformer aux exigences cantonales et atteindre les objectifs climatiques fixés. La Municipalité vous encourage vivement à participer à cet événement.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Steve Benoit

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux et communaux,

Mesdames, Messieurs de la presse et du public

Au nom du groupe UDC et indépendants, je tiens à remercier la municipalité pour leur travail, notamment pour le Migros Hicking Sound et la Spartan Race, auxquelles j'ai pu participer et observer un très grand nombre de mes concitoyens, mais également beaucoup de personnes venant de tous les coins de la Suisse et même du monde. Les échos ont été nombreux et positifs.

Nous sommes convaincus que c'est une bonne publicité pour notre commune et l'occasion de promouvoir sa visibilité et son attraction. Merci

Fin de citation

Madame la Conseillère Isabelle Bandi

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie d'avoir répondu favorablement à mon intervention concernant l'installation de toilettes au Col des Etroits. Je suis convaincue que les utilisateurs de celles-ci, se réjouiront de pouvoir bénéficier d'un endroit où se soulager autre que derrière nos beaux sapins. Merci.

Fin de citation

6. Nomination d'un membre du bureau du Conseil - Groupe Parti Socialiste – Les Vert-e-s

Monsieur le Président donne la parole au chef de groupe Parti socialiste les Verts, Monsieur le Conseiller Pierre-Alain Gerber.

Proposition : Monsieur le Conseiller Eric Jutzen Bassi.

7. Nomination d'un membre à la Commission de recours en matière de taxes et impôts communaux – Groupe PLR & Vert'libéraux

Monsieur le Président donne la parole au chef du groupe PLR/Vert Libéraux, Monsieur le Conseiller Olivier Troyon.

Proposition : Monsieur le Conseiller Dylan Breitler.

8. Rapport de la commission chargée de l'examen du préavis no 24-05

PPE Industrie 13-15 – réfection de l'étanchéité et isolation du toit

Le rapport de la commission est lu par **Madame la Conseillère Dominique Schmid**.

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 24-05 s'est réunie le 17 septembre à 19.00 en salle de municipalité.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Monsieur Marcel Cloux, Monsieur Joël Herminjard, Monsieur Olivier Troyon, Monsieur Thierry Magnin, Monsieur Tristan Merminod, Monsieur Jean-René Marguet en remplacement de Monsieur Laurent Buchs, et de la rapportrice soussignée Dominique Schmid. La Municipalité était représentée par Messieurs Sylvain Fasola et Jean-Michel Brandt.

En résumé

Le toit de la copropriété du bâtiment Industrie 13-15 doit impérativement être refait. Des problèmes sérieux d'infiltration d'eau sont apparus ; les copropriétaires se sont enfin accordés à refaire l'étanchéité et l'isolation du toit. La commune possède 5 lots et les 5 autres propriétaires possèdent 7 lots. A noter que la propriétaire initiale du bâtiment n'est plus majoritaire et que c'est monsieur Jean-Michel Brandt qui représente la commune dans cette copropriété. Dans ce préavis la municipalité nous demande d'accorder le crédit nécessaire à ces travaux, qui doivent impérativement commencer avant l'hiver. A relever que les autres copropriétaires ont déjà avancé leurs parts de financement.

Interventions et discussions

Dans ce préavis, il est mentionné que ce toit pourrait recevoir des panneaux solaires, mais que les 5 copropriétaires ne souhaitent pas les financer, vu l'incertitude quant au marché de l'électricité, leurs faibles consommations et l'importance des investissements. Romande Energie n'entre en matière que pour 1000 m², alors que la surface disponible n'est que de 660 m². Toutefois une démarche est en cours auprès d'autres partenaires. Ainsi les discussions portent sur les points suivants :

- On regrette que la Municipalité n'ait pas anticipé la pose de panneaux solaires sur ce toit pour en assurer la pose en même temps que la réfection du toit. On note quand même que si les panneaux se posent ultérieurement, il ne sera pas nécessaire de remonter un échafaudage.
- On suggère que la Municipalité pourrait prendre en charge la pose des panneaux solaires à sa seule charge, mais alors se poserait la question de comment vendre l'électricité produite aux autres copropriétaires, et quid en cas de problèmes dus aux panneaux.
- Un calcul fait par un professionnel de la branche démontre que les panneaux seraient totalement amortis en moins de 12 ans, ce qui joue en faveur de la pose de panneaux (hypothèse : électricité revendue à 15 ct sans autoconsommation).

En réponse à ces interventions, Messieurs Sylvain Fasola et Jean-Michel Brandt font savoir qu'ils mèneront une étude pour la pose de ces panneaux, et que l'accord des autres copropriétaires sera nécessaire, ce qui n'est pas gagné d'avance. Vu l'urgence des travaux, ils demandent d'approuver ce préavis, mais présenteront un nouveau préavis au printemps.

Les conseillers présents souhaitent que la Municipalité s'engage à faire une étude et attendent le nouveau préavis ce printemps.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis par 6 oui et 1 non.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- **d'autoriser** la Municipalité à participer aux travaux de rénovation de l'étanchéité et de l'isolation du toit du Bâtiment – Rue Industrie 13-15 à raison de 353% des coûts totaux correspondant aux 5 lots propriétés communales ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire total de Chf 118'255.-. Le compte d'investissement 32100.5041 est ouvert à cet effet ;
- **de financer** ce montant aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond des emprunts de la législature 2021-2026.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 6'310.- la première année en tenant compte des intérêts de 2.0 % et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 30 ans, le coût représente Chf 5'280.- avec annuité constante.

Fin de citation

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Joël Herminjard

Citation

Pour cette installation, c'est sûr que je regrette si cela ne peut pas se faire puisque le toit va être rénové et si l'on veut poser des panneaux photovoltaïques c'est maintenant qu'on doit le faire. Pour un toit plat, on sait qu'au bout d'un certain nombre d'années, on ne peut pas savoir comment l'étanchéité va évoluer. J'ai bien compris que ce n'était pas évident de traiter avec l'ensemble des copropriétaires et je peux comprendre votre position. Néanmoins, s'il est possible de faire quelque chose pour construire une installation solaire, c'est clair que j'en serais heureux.

J'aimerais juste rappeler que l'énergie photovoltaïque a clairement un grand potentiel. Je ne sais pas si l'on est tous au courant, mais à fin 2023, environ 8% de la consommation d'électricité a été produite par le photovoltaïque en Suisse et à fin 2024, on en sera à environ 10%. La commune a encore des toits de disponibles et, si ce n'est pas possible pour ce toit-là, j'invite la Municipalité à nous proposer des projets où l'installation est complètement sur nos bâtiments. Par exemple, on peut penser à la caserne des pompiers.

Je voulais aussi juste faire un petit calcul très simple avec vous. Si l'on prend le prix de l'installation qui pourrait prendre place sur le toit de la rue de l'Industrie sans les subventions fédérales et qu'on le divise par le nombre de kilowattheures que cela pourrait produire en 25 ans, on arrive à un prix du kilowattheure à 7 centimes. Je vous laisse en tirer les conclusions.

Pour terminer, j'habite à l'avenue des Gittaz et j'ai eu la belle surprise de voir que la Fondation des Gittaz a entrepris une rénovation énergétique complète d'un des deux bâtiments avec isolation périphérique. Si j'ai bien compris, le deuxième suivra. Des tuiles photovoltaïques ont été posées sur l'entier d'un pan de toit avec un rendu esthétique, qui est vraiment magnifique. Je remercie la Municipalité d'avoir contribué à ce bel exemple de réalisation.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Jean-René Marguet

Citation

Je regrette que Monsieur le Conseiller Herminjard soit en train de nous refaire la discussion que nous avions eue en Commission de gestion. Si la Commune avait été propriétaire à 100% du bâtiment, j'aurais levé deux fois la main pour que des panneaux solaires soient installés mais ce n'est pas le cas. Vous ne pouvez pas demander à la Commune de participer à 100% puisqu'il a été fait mention de ceci, sur un bâtiment dont la Commune n'est co-propriétaire que de 353 %, cela ne tient pas la route, donc l'incident est clos.

Fin de citation

La discussion n'étant plus demandée, **Monsieur le Président** donne lecture des conclusions du préavis 24-05. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 45 oui et 2 abstentions par vote électronique.

9. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 24-06 Arrêté d'imposition pour l'année 2025

Le rapport de la commission est lu par **Monsieur le Conseiller Jean-Bruno Wettstein**

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 24-06 s'est réunie le mardi 17 septembre 2024 en salle de Municipalité

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Elena Court (PLR-VL), Stéphanie Bassi (PS-LV), Dylan Breitler (PLR-VL), Jean-Michel Bolens (PS-LV), Thierry Luthringer (PS-LV), Andreas Zurbrügg (PS-LV), Robin Tardy (UDC-IND, Jean-René Marguet (UDC-IND) et du rapporteur/rapportrice soussigné. La Municipalité était présente in corpore.

En préambule Monsieur Yvan Pahud, vice-syndic, souligne que le maintien du taux d'impôt actuel de 70 reflète la capacité financière de la commune, mais la Municipalité reste attentive à l'évolution de l'endettement. Monsieur Jean-Michel Brand, boursier, rappelle que le taux d'impôt reflète entre autres une approche politique du fonctionnement de la commune. La présentation détaillée des rentrées fiscales dans le préavis montre, à fin juin de cette année, une évolution légèrement favorable par rapport à 2023, la valeur du point d'impôt par habitant étant de CHF 21.50. Reste l'impact sur les finances communale de la nouvelle péréquation financière : d'après le boursier celle-ci ne devrait pas beaucoup diminuer à l'avenir, ce qui est plutôt une bonne nouvelle après des années d'incertitude.

Une première question est posée au sujet des investissements prévus dans le plan d'investissement 2023-2028 : En 2024 il était prévu d'investir CHF 8'624'6989.- et 19'460'350.- en 2025. Or, il apparaît que plusieurs projets ne seront pas réalisés cette année et reportés en 2025. Cette situation ne pourrait-elle pas influencer le taux d'impôt en 2025 déjà ? La Municipalité répond qu'au vu des ressources humaines disponibles et de la complexité des procédures administratives accompagnant la plupart des projets, il est possible d'investir annuellement entre 5.0 et 6.0 Mio. de francs. Le plan d'investissement donne une vue d'ensemble de ce qui est souhaitable d'investir, mais ne constitue pas un engagement formel de la Municipalité.

Toujours au sujet des futurs investissements, la construction de la future STEP est évoquée, ceci d'autant plus qu'il s'agira d'un montant de CHF 15'000'000.- environ. La Municipalité rappelle que la nouvelle STEP sera financée par la taxe sur l'épuration, et qu'une réserve comptable de 4.0 Mio est déjà disponible. Toutefois, il faudra passer par l'emprunt pour financer le montant manquant et cet emprunt exercera une influence sur l'endettement global de la commune. Un membre de la commission demande que la Municipalité vulgarise mieux la question des investissements financés par des taxes et de ceux financés par l'impôt.

Reste la question de la valeur du point d'impôt. La commission est favorable au maintien du taux actuel, soit 70, mais les avis divergent quant à son maintien pour une, deux ou trois années. Maintenir ce taux durant trois ans aurait l'avantage, pour la future Municipalité qui entrera en fonction le 1^{er} juillet 2026 de ne pas devoir se préoccuper de cette question durant la période de prise en main de la gestion de la commune. Si les finances communales le permettent, cela serait un avantage.

Finalement, **à l'unanimité**, la commission décide de maintenir le taux de 70 pendant 3 ans et non pas pour 2025 uniquement comme le propose la Municipalité. En conséquence, la commission propose au Conseil communal d'amender la conclusion.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies et propose d'amender le préavis comme suit :

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

- D'adopter l'arrêt d'imposition pour la période 2025-2027, soit avec un taux de 70 ;
- De charger la Municipalité de le faire approuver par le Conseil d'Etat

Fin de citation

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Steve Benoit

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux et communaux,

Mesdames, Messieurs de la presse et du public

Le groupe UDC – indépendant souligne l'importance d'avoir pu reconduire le taux d'imposition à 0,70, permettant à la population de savoir à quoi s'attendre pour les 3 années à venir, tenant compte ainsi, des diverses augmentations qu'elle devra affronter, tels que l'évolution des coûts liés aux primes d'assurances maladies, la possibilité de voir évoluer la TVA et bien d'autres encore.

La population, notamment la classe moyenne va pouvoir respirer et compter sur un impôt stable, pour ceci, le groupe UDC – indépendants s'en réjoui. Merci

Fin de citation

La discussion n'étant plus demandée, **Monsieur le Président** clôture la discussion.

Citation

Finalement, à l'unanimité, la commission décide de maintenir le taux de 70 pendant 3 ans et non pas pour 2025 uniquement comme le propose la Municipalité. En conséquence, la commission propose au Conseil communal d'amender la conclusion. Je vous invite à voter l'amendement du Rapport-Préavis, au moyen de votre zapette.

Fin de citation

L'amendement du Rapport-Préavis 24-06 est accepté avec **47** Oui par vote électronique.

Monsieur le Conseiller Ali Karaca prend place à 20h38 amenant le nombre de conseillers présents à 49.

Monsieur le Président donne lecture des conclusions du préavis 24-06. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **47** oui par vote électronique, un conseiller n'ayant cependant pas voté.

Monsieur le Conseiller Jean-René Marguet

Citation

Je n'ai pas voté pour la simple et bonne raison que je me demande si ce que nous sommes en train de faire est légal. Le vote a eu lieu, si un conseiller rejoint la séance du Conseil communal après le vote, est-ce que nous devons revoter, oui ou non ? A mon avis : non. Le vote est clos. L'amendement n'est pas dissociable du vote des conclusions du Préavis à mon sens. Pourquoi est-ce qu'on permettrait de voter la conclusion ou l'amendement ou vice-versa.

Fin de citation

Monsieur le Président dit qu'il peut comprendre la logique mais se demande si cela aurait une incidence.

Il clôture le vote.

10. Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 24-07

Remplacement des ponts amont et aval de la Dénériaz-Dessous

Le rapport de la commission est lu par **Monsieur le Conseiller Stéphane Flückiger**

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 24-07 s'est réunie le mardi 17 septembre 2024 dans la nouvelle salle du Mont-de-Baulmes.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Marion Tanner, Claude Michaud Olivier Guignard, Paulo Batista Sébastien Pavid, Steve Benoit et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par Lionel-Numa Pesenti Municipal, Grégoire Wyss chef de service et Benoit Margot garde forestier.

La municipalité nous fait part de la genèse de ce préavis, de l'état de vétusté des deux ponts, en particulier de l'état de la pile centrale du pont aval qui a nécessité la mise en place d'une limitation à 3,5t. Cette limitation a été mise en place en 2021.

La conséquence de cette situation est une impossibilité d'exploiter pleinement la forêt car il n'est pas possible de transporter le bois, la difficulté pour l'exploitant du pâturage pour déplacer son troupeau.

Le projet qui nous est présenté a été réalisé en collaboration avec les services du canton. La nature particulière du site des Dénériaz avec les captages des sources nécessite une amélioration de la protection des sols, c'est pourquoi le chemin qui relie le pont amont et le chalet de la Dénériaz dessous sera fermé par deux barrières, il ne sera possible de l'emprunter que pour les véhicules ne pouvant rebrousser chemin. Il sera toujours possible d'accéder à l'arrière du bâtiment des Dénériaz dessous.

Pour protéger les sols d'une fuite qui surviendrait à un véhicule sur le trajet fermé, un revêtement en grave grasse sera mis en place sur une partie de la route.

Aujourd'hui ces deux ponts ne sont plus aux normes, ils n'ont pas de garde-corps, les nouveaux en seront pourvus. Ils seront aux normes cantonales

Durant les échanges que nous avons eu sur ce projet nous avons aussi abordé l'état de la route qui relie les Dénériaz à la route cantonale, celle-ci fera l'objet que quelques travaux, il sera nécessaire de rénover le caisson de soutènement, de retouchez le revêtement. Ces travaux ne font pas partie du préavis qui nous est présenté. Les travaux sont prévus pour débuter en 2025 au printemps. Ils seront coordonnés avec l'exploitation du pâturage et des forêts. Un pont sera refait, l'autre ensuite.

Pour le financement il est noté que 65% des frais seront pris en charge par le canton et qu'il restera 35% à la charge de notre commune. Le crédit concerne la somme totale pour ces travaux.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité, à savoir :

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- **D'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de remplacement des ponts amont et aval des Dénériaz-Dessous,
- **D'accorder** le crédit nécessaire total de Chf 242144.--. Le compte d'investissement 82002.5010 est ouvert à cet effet,
- **De financer** ce montant par l'emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond des emprunts de la législature 2021-2026,
- **D'amortir** cet investissement après déduction du subside de la Direction Générale de l'Environnement Forêts (DGE) d'env. 65 % des coûts finaux;

L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 3'762.- la première année en tenant compte des intérêts de 2% et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 40 ans, le coût représente Chf 3056.- en annuité constante.

Fin de citation

Monsieur le Président ouvre la discussion, la discussion n'étant pas demandée, **Monsieur le Président** donne lecture des conclusions du préavis 24-07. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **48** oui par vote électronique.

11. Propositions, questions

Monsieur le Conseiller Jean-Bruno Wettstein

Citation

Demande d'information sur l'état des projets touristiques.

Monsieur le président, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Le PLR et les Verts Libéraux souhaitent obtenir quelques informations au sujet des divers projets touristiques évoqués notamment dans le Préavis 23-07, Tourisme 2024-2026. Tout d'abord qu'en est-il de nos relations avec l'ADNV, une convention a-t-elle été signée ? Deuxièmement le poste de M. Vincent Demiéville sera-t-il maintenu en 2025 ? Troisièmement, où en est-on avec le Masterplan (en français Plan Directeur) et notamment avec le mandat finançant le poste de chef de projet ? Finalement les projets prévus dans le Préavis 23-07 pour 2024 ont-ils été réalisés ? A l'approche de l'hiver, il nous semble aussi important que vous évoquiez la situation financière des remontées mécaniques de Sainte-Croix – les Rasses ainsi que leur avenir à court terme. Je vous remercie de votre attention.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Yvan Pahud

Citation

Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les représentants du législatif communal, Mesdames et Messieurs les membres du public et de la Presse. Merci beaucoup au Conseiller Wettstein pour ses questions que la Municipalité se pose également. Il est vrai que depuis le mois de janvier, la Commune de Sainte-Croix et la Commune de Bullet ont repris finalement une partie de l'Office du tourisme, soit la gestion opérationnelle du tourisme entre leurs mains. Il s'agit d'une reprise partielle qui fait suite à la fermeture de l'Office du tourisme de Sainte-Croix par l'ADNV, décision de fermeture, il est vrai, prise plutôt unilatéralement par l'ADNV. Ceci a également comme conséquence un nouveau mode de financement du tourisme, réglée par une convention que nous n'avons à ce jour pas encore signée. Nous ne sommes pas les seuls, il reste encore quelques communes qui n'ont pas encore signé cette convention. Il est vrai que les communes n'ont pas vraiment été consultées quant à la fermeture de ces offices et elles n'ont surtout pas été consultées quant à la répartition financière suite à ces fermetures d'offices. Ce que je peux déjà vous dire c'est que nous avons engagé Vincent Demiéville, responsable touristique, à nos frais. Nous l'avions déjà évoqué lors de la Commission de Gestion, comme dans cette nouvelle répartition il y a une diminution du montant global à notre charge, ceci nous a permis d'engager Vincent Demiéville au sein de l'agence de Sainte-Croix sans incidence sur le budget. Je peux vous dire également que c'est vrai que des discussions doivent être menées avec l'ADNV, nous n'avons pas toujours été contents des services qui nous étaient fournis. Cette fermeture d'office est l'occasion de pouvoir mettre sur la table ce qui va, ce qui ne va pas et de discuter du futur. Je dirais que nous sommes finalement à la croisée des chemins de notre destinée touristique. Nous avons aujourd'hui la possibilité de partir tout seul, de garder l'argent que le contribuable de Sainte-Croix met à la disposition du tourisme, de garder les taxes de séjour que nous encaissons et de revenir comme c'était le cas il y a dix ans en arrière avec un chef d'office du tourisme, de faire finalement la promotion touristique du Balcon du Jura. Je rappelle que nous ne sommes pas seuls, nous sommes également en charge du tourisme avec la Commune de Bullet. Voilà la solution qui pourrait être envisagée avec les avantages et les inconvénients que celle-ci pourrait avoir en terme d'efficience, en terme d'efficacité et surtout en terme financier. Il y a peut-être également la solution du statu quo qui à long terme pourrait fonctionner ou non mais c'est l'occasion aujourd'hui de discuter de ces options. Peut-être un mix des deux entre notre autonomie sur le terme touristique et peut-être déléguer seulement certaines compétences à

l'ADNV qui a peut-être une frappe plus forte pour atteindre certains publics touristiques. Ce que je peux vous assurer c'est que nous sommes actuellement en discussion au sein de la Municipalité et avec Bullet pour essayer de trouver la meilleure solution possible. Nous aurons l'occasion et je vous invite à le faire, de poser ces questions lors du Budget, parce qu'il a déjà une incidence financière pour l'année prochaine. Puis, bien entendu, comme vous l'avez fait lors de la Commission de Gestion 2023 de poser également des questions lors de la Commission de Gestion 2024.

Pour répondre aux deux autres questions : M. Demiéville est bien engagé par les deux communes. En ce qui concerne M. Laurent Hall, sauf erreur, il reste une année, voir deux, mais je ne peux pas vous assurer ce soir la durée exacte de son contrat. Son mandat pour la mise en œuvre du Masterplan est en phase de réalisation puisque vous avez déjà voté le Préavis pour le Pumptrack situé sur la commune de Bullet. Nous allons vous soumettre un préavis pour le Centre Alti-Loisirs de la piscine au mois de mars 2025 et nous avons également mis en place la balade gourmande VTT sur les alpages de notre région.

Concernant les remontées mécaniques, la situation financière est compliquée. Les deux communes sont membres du comité mais uniquement à titre consultatif. La société des remontées mécaniques n'a pas de président, donc nous assumons bon an mal an entre les membres présents un tournus afin d'assurer le fonctionnement de cette société. Si nous n'avons pas de neige cet hiver, je ne peux pas vous dire ce soir quel sera l'avenir de la société au printemps prochain lors de l'établissement des comptes. Il y aura des choix difficiles à faire qui devront être pris par les communes. Soit mettre d'avantage d'argent ou demander aux remontées mécaniques de réduire la voilure. Ce qui est déjà le cas dès cette année avec l'abandon de l'entretien du téléski du Couvert. C'est vraiment très émotionnel car, pour tous ceux qui ont skié sur les pistes des Avattes, si cet hiver, il y a 50 centimètres de neige, ils vont dire « regardez ces guignols des remontées mécaniques, ils ferment les plus belles pistes de la station et il y a de la neige ! ». Cependant chaque année, cette installation nous coûte entre Chf. 10'000 et Chf. 15'000 annuellement en entretien pour les ouvrir 0 jour ces trois dernières années. Ce sont des choix qui seront difficiles à faire car la société des remontées mécaniques sera critiquée, forcément, mais elle n'a pas d'autre choix, quand il n'y a plus d'argent dans les caisses, on doit réduire la voilure. Nous devrons peut-être, sans tabous, garder uniquement le secteur des Rasses qui est récent et enneigé mécaniquement, et les secteurs des Avattes et du Cochet devront peut-être être abandonnés, des choix difficiles à faire si nous n'avons plus de neige et si cette situation se répète. Nous sommes, comme toutes les autres sociétés de remontées mécaniques du massif du Jura dans la même situation, l'avenir est compliqué.

C'est bien pour cela que nous développons un Masterplan et que nous arrivons avec le Centre Alti-Loisirs des Replans, c'est pour proposer des variantes au ski, des activités en période hivernale. C'est pour cela que la Municipalité croit au projet qui permettra d'allier l'hiver, l'été, le printemps et l'automne. J'espère, Monsieur Wettstein, avoir répondu à vos interrogations et suis tout-à-fait à votre disposition si vous en avez encore.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Steve Benoit

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux et communaux,

Mesdames, Messieurs de la presse et du public

Suite aux attaques de distributeurs à billet, le groupe UDC – Indépendants avait déclaré intervenir au sein de ce Conseil, quant au maintien des distributeurs dans notre Commune.

Suite aux annonces parues dans les journaux, nous tenons à remercier les établissements bancaires et postaux présents sur notre commune, pour leur engagement à maintenir les dispositifs actuels. Merci à la municipalité de bien vouloir suivre le dossier.

Toujours sur le thème de la sécurité, nous constatons une importante augmentation des faux conseiller en immobilier, ainsi que des personnes se faisant passer pour des banquiers.

La gendarmerie est active sur les réseaux sociaux, merci notamment à François, notre e-cop de la prévention.

Tous nos citoyens n'ont toutefois pas accès aux réseaux sociaux, serait-il possible d'informer notre population via notre journal local ? Est-ce que la municipalité s'est approchée de la Police cantonale en ce sens et ou serait-il possible de faire un communiqué conjoint ?

La mendicité apparait à nouveau au sein de notre région. Suite à un recours, le canton aurait été débouté, quant à l'interdiction de mendier sur notre territoire cantonal et donc notre commune. Afin de rassurer notre population est-il possible de s'assurer que les mendiants ne mendient pas directement à l'entrée des habitations ou des commerces ?

Pour les trois points évoqués, la municipalité pourrait-elle s'approcher des organes de sécurités, notamment la police, afin d'avoir une présence plus fréquente sur Sainte-Croix ?

Finalement, qu'en est-il du maintien du service de poste de Sainte-Croix, est-ce que la Municipalité a été consultée ? Merci pour vos réponses.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Yvan Pahud

Citation

Merci au Conseiller Benoit pour ses questions. Nous avons pu voir en effet une augmentation de ces arnaques aux faux banquiers ou aux faux policiers.

C'est de la compétence de la gendarmerie de communiquer ce genre d'information, néanmoins si nous avons la possibilité dans nos communications municipales de rappeler les bonnes pratiques, d'essayer de donner des pistes pour éviter de se faire arnaquer. Il est vrai que nous recevons beaucoup d'e-mails et nous avons parfois l'impression qu'ils sont véridiques et finalement c'est des faux, on peut donc facilement se faire piéger par une arnaque. On va rappeler à la Gendarmerie la possibilité d'utiliser le journal local pour faire un article et la Municipalité s'y joindra le cas échéant.

Concernant la mendicité, l'article 40 de notre règlement de police communale spécifie bien que la mendicité par métier est interdite sur le territoire communal. En cas de constat de mendicité, la Municipalité procède à un examen de la situation. J'ai en effet entendu qu'il y a une possible mendicité devant certains commerces mais à ce jour la Gendarmerie, comme nos ASP n'ont pas enregistré de plaintes à ce sujet mais nous allons quand même faire passer le message à la Gendarmerie et à nos ASP qu'ils restent vigilants. Il est vrai que nous avons quand même la chance dans notre Commune d'avoir des Citoyens qui font beaucoup appel au bon sens et des commerçants qui ne font pas forcément appel aux forces de polices et disent peut-être simplement à ces personnes de ne pas mendier devant leur commerce et c'est peut-être pour cette raison que nous n'avons pas enregistré de plaintes à ce sujet mais nous allons rester attentifs, je vous remercie.

Fin de citation

Monsieur le Conseiller Steve Benoit

Citation

Quant est-il du maintien du service de Poste à Sainte-Croix ? La Municipalité a-t-elle été consultée ?

Fin de citation

Monsieur le Syndic Cédric Roten

Citation

Concernant la situation de la Poste, comme mentionné lors du dernier conseil communal, la Municipalité reste vigilante, mais n'a pas encore été sollicitée. À ce jour, seules les communes concernées par des fermetures d'offices postaux semblent avoir été contactées. Nous attendons de voir les prochaines actions de la Poste sur le Balcon du Jura. Aucun contact ou communication n'a été établi avec la Municipalité de Sainte-Croix pour l'instant. Cependant, comme déjà indiqué, dès que de nouvelles informations seront disponibles, la Municipalité vous en informera.

Fin de citation

Monsieur le Président rappelle qu'on a le droit de prendre plusieurs fois la parole, l'un après l'autre, il n'y aucun souci.

Monsieur le Conseiller Pierre-Alain Gerber

Citation

Monsieur le Président,

Madame et Messieurs les municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux.

Cher public.

Je désire intervenir par rapport à l'association régionale à but multiple la région de Grandson dont nous faisons partie, Et dans laquelle nous sommes particulièrement concerné pour notre approvisionnement en eau, et financièrement étant la plus grande commune.

Lors du dernier conseil de cette association nous avons voté pour trois préavis concernant un crédit d'étude pour la réalisation d'un réservoir interrégional à Grandson pour 971'000 francs, 521'000 francs pour la mise en place d'une désinfection par UV au puits d'Onnens et enfin 681'000 francs pour le remplacement des pompes du réservoir de Villars-Burquin. Ce qui fait 2'173000 francs d'investissement.

Jusque-là pas de problème, car il s'agit d'une partie des 30 millions d'investissements prévu sur les 10 prochaines années.

Notre conseil a nommé une délégation de conseiller selon les groupes politiques présent ici.

J'interviens sur ce thème et pose la question au chef de groupe et à la municipalité sur le sérieux de certains délégués, qui ne sont pas présent régulièrement et non excusé.

Je tiens à remercier Monsieur le municipal Pesenti qui nous informe régulièrement avant les conseils, mais malheureusement sans grand succès pour la présence des délégués.

Car lors de la dernière séance je vous que 2'17300 frs ont été voté et que seul 4 délégués sur 9, et 2 municipaux sur 3, était présent dont une grande partie non excusée.

Je veux bien admettre que la vie actuelle est bien chargée pour certains et que l'on peut avoir des empêchements, mais la moindre rappelle politesse et de s'excuser, et si la charge est trop grande pour certains, il serait important qu'il démissionne pour que ce Conseil en nomme d'autres.

Pour terminer je vous rappelle que le prochain conseil de l'ACRG se déroule mercredi prochain 9 octobre à 20h00 à la grande salle de FIEZ.

Veuillez en prendre note.

Merci de votre attention !

Fin de citation

Madame la Conseillère Elena Court

Citation

Je me permets de rebondir sur la proposition de mettre des toilettes au Col des Etroits. Sur cette lancée, je vous propose, pour la deuxième fois, de réfléchir à ouvrir ou refaire ou remplacer les toilettes de la Place du Marché. Les arguments sont par exemple le fait que bon nombre de promeneurs cherchent des toilettes dans notre village car il y a de nombreuses manifestations au centre du village comme le Carnaval, la Spartan, le Comptoir, le Marché d'été, etc. Donc, merci de prendre en considération ma demande, de réfléchir et d'y apporter une réponse. Je profite du micro pour une petite remarque pour les Municipaux : merci beaucoup de mettre des panneaux d'interdiction au Collège de la Gare pour tout autre personne à part les écoliers et leurs parents.

Fin ce citation

Monsieur le Syndic Cédric Roten

Citation

En ce qui concerne la demande formulée par Madame la Conseillère Elena Court, il convient de rappeler qu'un postulat a été soumis et qu'une réponse est actuellement en préparation. Dans ce cadre, nous envisageons l'installation de toilettes publiques à la Place du Marché. Ce projet s'inscrit dans une réflexion plus large qui inclut également une évaluation des anciennes toilettes. Il est certain que nous avons constaté une nécessité qui mérite d'être prise en compte pour améliorer les services aux usagers de cet espace.

Par ailleurs, en ce qui concerne la mise à ban que nous avons instaurée, je tiens à préciser que cette décision a été motivée par des préoccupations liées à un usage abusif du secteur autour du Collège de la Gare. Cette mesure, mise en œuvre il y a environ trois ou quatre mois, a pour objectif de préserver la tranquillité et la sécurité des lieux. Nous avons décidé de suivre de près son efficacité et son impact sur la vie quotidienne des riverains ainsi que sur les usagers du secteur. Des évaluations régulières seront effectuées afin d'ajuster notre approche si nécessaire, en fonction des résultats observés et des retours que nous recevrons des habitants et des usagers.

Fin ce citation

Monsieur le Conseiller Jean-René Marguet

Citation

Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous parler du seul et unique feu rouge de Sainte-Croix. Le Conseil communal, il y a quelques années avait accepté le crédit qui lui avait été demandé suite à l'accident dramatique qui avait eu lieu sur ce passage. On a peut-être résolu une partie du problème mais je me demande si, véritablement, un jour il ne risque pas d'y avoir un nouvel accident tant les gens font tout et n'importe quoi. On voit un certain nombre de personnes systématiquement traverser au rouge. En tant qu'automobiliste, quand vous devez regarder à gauche et à droite et que vous avez le feu clignotant jaune où vous pouvez passer moyennant qu'il n'y ait pas un piéton qui passe, c'est un problème et ceci n'est pas le seul, j'en vois d'autres... Il y a des petits malins qui ont tout-à-fait compris que pour s'insérer dans le trafic de la Rue Neuve ou de l'Avenue des Alpes, ils s'arrêtent, sortent de la voiture et vont presser sur le bouton. Cela marche très bien pendant les horaires des écoliers, quand les élèves sortent des collèges, ils pressent sur le bouton pour rejoindre le centre de Sainte-Croix mais en dehors de cela, c'est un casse-tête que l'on multiplie à outrance dans tout le village. Au carrefour près de la BCV pour s'insérer sur la Rue Neuve, ceux qui viennent de Buttes quand il y a les frontaliers, vous pouvez attendre un temps considérable. Ceux qui viennent de la Rue Neuve pour aller en direction de la Rue des Rasses, tant que les frontaliers montent, vous ne pouvez pas vous insérer dans le trafic car il n'y a pas forcément la place laissée par les automobilistes. Même si cela passe au vert pour les automobilistes, il y a tellement une queue pour s'insérer sur la Rue des Rasses que cela n'est pas possible. Je demande à la Municipalité s'il y aurait une possibilité de la part de la société qui installe ces feux, nonobstant de presser sur le bouton du feu, de mettre un temporisateur en disant que si le feu n'a pas été déclenché au bout de x temps, que le feu se déclenche tout seul sans l'intervention du piéton. Je vous remercie.

Fin de citation

Monsieur le Syndic Cédric Roten prend note de cette observation. Il estime que, sur le plan technique, cela pourrait être envisageable, mais il doit d'abord vérifier la législation en vigueur. En effet, un feu de circulation ne doit pas être utilisé pour réguler le trafic, mais plutôt pour faciliter la traversée des voitures et des piétons. Il a tendance à penser que le feu ne devrait se déclencher que pour des raisons valables. La mise en place de ce feu a eu l'avantage significatif de ralentir considérablement la circulation dans la Rue Neuve. Les derniers relevés de vitesse effectués dans cette rue ont montré qu'il n'y avait aucun excès de vitesse. La configuration de la rue ne permet pas non plus aux véhicules d'y circuler rapidement. De plus, l'existence de ce feu ralentissant le trafic avant d'entrer dans la rue contribue également à une meilleure régulation de la circulation à cet endroit. Il va s'enquérir des aspects législatifs pour déterminer si votre proposition est réalisable et examiner s'il y a un véritable intérêt à instaurer un tel système.

Monsieur le Conseiller Laurent Buchs remarque que le jardin japonais ayant été fermé la nuit à Yverdon pour des raisons de vente de stupéfiants. Ils sont plusieurs à penser qu'il serait peut-être judicieux de prendre des dispositions afin d'éviter un déplacement de ces ventes dans notre village, assez rapidement afin de ne pas être pris de court.

Monsieur le Municipal Yvan Pahud répond qu'il est possible que le deal de rue d'Yverdon se déplace dans les villages voisins et la Municipalité va rester attentive et espère surtout que ce trafic ne se déplacera pas à Ste-Croix, le risque étant possible.

Monsieur le Conseiller Thierry Luthringer

Citation

J'ai une proposition car j'ai été chercher sur le site internet de la Commune quelle était la liste des motions et leurs textes pour pouvoir les lire mais je ne les ai pas trouvés. Je sais que c'est dans le rapport de la Commission de Gestion ou dans les Procès-Verbaux mais quand on cherche sur le site internet, on ne les trouve pas. Si on va sur le site internet de la Ville d'Yverdon, il y a un onglet nommé « Postulats et Motions » et c'est plus facile de pouvoir retrouver ces différents postulats et motions. On pourrait peut-être réfléchir à avoir un tel onglet sur le site internet de la Commune de Sainte-Croix, à réfléchir en tous cas.

Par rapport au parking à l'entrée de l'Auberson, direction France, ce parking étant un vrai P&R en général le soir et le week-end, il est rempli à 8/10. J'ai même observé des voitures qui se branchent sur la prise électrique pour charger leur voiture électrique. Cet emplacement de camping-car ne me paraît pas très adapté, je sais qu'il y a un projet à la Commune, est-ce que la Municipalité pourrait nous rendre compte de sa réflexion par rapport à cela.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Yvan Pahud répond concernant cette place pour les véhicules touristiques, que le projet avance au sujet du déplacement de cette zone sur le secteur de la salle de gym de l'Auberson. Les contacts vont être pris prochainement avec la Société de Développement afin de finaliser ce secteur avec un déplacement bien plus approprié pour les camping-cars sur cette parcelle. Il est vrai qu'aujourd'hui, certains propriétaires de voitures électriques peu scrupuleux se branchent sur cette borne. On espère que dans les mois à venir, la Municipalité puisse proposer un préavis avec le déplacement de cette zone et concernant les véhicules d'entreprise actuellement parqués sur le parking. Il y avait déjà la question du Conseiller communal Pavid et on va mettre en place une signalisation qui va bloquer au moins le week-end le parking à ces véhicules d'entreprise, tout en gardant toujours dans l'idée de maintenir sur ce parking une interface qui permet le co-voiturage.

Monsieur le Syndic Cédric Roten revient sur la première question posée par le Conseiller Luthringer, qui concerne les motions et postulats. À l'heure actuelle, ces documents sont consignés dans les procès-verbaux au moment de leur dépôt, mais leur suivi peut s'avérer complexe. En effet, il est souvent nécessaire de mener une véritable chasse au trésor pour retrouver où et quand ces motions et postulats ont été traités. Bien que ces éléments puissent également être consultés dans le rapport de gestion, il souligne qu'il serait particulièrement utile de créer une page dédiée sur le site internet de la Commune. Cette page permettrait de regrouper l'ensemble des postulats et motions, accompagnés de leurs réponses, facilitant ainsi l'accès à ces informations pour tous. Une telle initiative contribuerait à une meilleure transparence et à une communication plus efficace entre les autorités communales et les citoyens. Il va explorer la possibilité d'intégrer cette fonctionnalité sur le site internet de la Commune et examiner sous quelle forme elle pourrait être mise en œuvre.

Monsieur le Conseiller Laurent Buchs pose une question concernant les panneaux pour diriger les camions à la zone artisanale du Canal. Il y a toujours le même problème que les camions avec leur GPS sont dirigés « chez Merminod » et sont bloqués là-bas. Il avait déjà demandé cela en 2016, on lui a répondu que ce serait pour bientôt et il aimerait savoir à quoi cela en est.

Monsieur le Syndic Cédric Roten répond que les panneaux ont été validés le matin même en Municipalité et vont passer en phase de réalisation.

Monsieur le Président ouvre la discussion qui n'est plus demandée, il clôture la discussion.

Monsieur le Président

Citation

Au terme de ce Conseil, je prie les rapporteurs de venir signer leur rapport auprès de notre secrétaire. Je vous remercie pour votre participation à ce Conseil et vous donne rendez-vous pour le Conseil du 9 décembre 2024.

Fin de citation

La séance est levée à 21h20.

Le président
Patrice Bez



La secrétaire



Mary-Claire André Mollet